



**Association de Gymnastique Volontaire  
Section Biviers – Montbonnot  
Saison 2011/2012**

**INSCRIPTION DES ENFANTS  
A CONSERVER**



**Chers Parents,**

Le moment est venu de préparer la saison 2011/2012 pour les activités de gym au sol enfants et natation enfants  
Attention : les cours de natation sont réservés exclusivement aux enfants de familles habitant Montbonnot et Biviers

Les activités reprendront le 19 septembre 2011; elles finiront le 29 juin 2012 (pour la gymnastique au sol) et mi-juin 2012 (pour la natation); les cours sont suspendus pendant toute la durée des vacances scolaires.

Les Mairies de Biviers et Montbonnot souhaitent affecter leurs subventions pour les cours Enfants – Ados aux résidents de leurs communes.

Le quotient familial est donc appliqué seulement aux enfants de familles résidentes de Biviers et Montbonnot, pour toutes les activités enfants au sol ou en piscine.

**Informations :** site internet : [gv-biviersmontbonnot.fr](http://gv-biviersmontbonnot.fr); Secrétaire : Jean Marcoz ([agv-bm.contact@laposte.fr](mailto:agv-bm.contact@laposte.fr)); Responsable de la gym au sol enfants: Caroline Calvet-ory ([caro\\_ory@hotmail.com](mailto:caro_ory@hotmail.com)); Responsable de la natation enfants : Hervé Béchet ([ahbechet@aliceadsl.fr](mailto:ahbechet@aliceadsl.fr)).  
Adresse postale : AGV Biviers-Montbonnot, allée du Château de Miribel, 38330 Montbonnot.

Le bureau se réserve la possibilité de supprimer un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'équilibre financier étant apprécié sur l'ensemble des cours.

Nous rappelons que 2 cours à l'essai sont possibles avant inscription définitive, sous réserve d'inscription préalable. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de la période d'essai.

Notez que vous devez :

- fournir un certificat médical pour toutes les activités. L'inscription sera définitive à la réception du certificat
- signer la décharge de responsabilité en cas d'accident (voir formulaire d'inscription)

Toute personne qui ne sera pas en règle se verra refuser l'entrée de la salle de gymnastique ou de la piscine, à notre grand regret.

**Pré-inscriptions :** Elles peuvent être prises :

- par internet: consulter le site internet pour le lien à utiliser
- par formulaire papier : disponible pendant les cours de juin, ou envoyé fin juin, ou par demande auprès des responsables (voir « informations »)
- aux forums des associations

**ATTENTION / Cette année, le forum des associations de Montbonnot est le samedi 10 septembre 2011, celui de Biviers le vendredi 9.**

Nous vous rappelons les termes du règlement intérieur général, ainsi que les dispositions relatives aux pré-inscriptions et priorités, votées lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2010 (voir au verso)

**Paiement :** Quel que soit le mode de pré-inscription choisi (internet ou papier), **la pré-inscription ne sera valide qu'à la réception du chèque de paiement, auquel vous devrez obligatoirement joindre le Formulaire d'inscription rempli et signé**

Le chèque doit être libellé à AGV Biviers – Montbonnot, et être envoyé par courrier à l'adresse de l'Association (AGV Biviers-Montbonnot, allée du Château de Miribel, 38330 Montbonnot).

N.B. Les chèques ne seront encaissés qu'en octobre 2011.

Les paiements s'effectuent **en une seule fois**, au début de la saison, avec **un paiement séparé pour chaque personne**. Une dérogation pour paiements échelonnés peut être accordée, uniquement pour des familles de 3 adhérents ou plus

**Nous nous réjouissons de revoir ou de faire la connaissance de votre enfant dans un ou plusieurs de nos cours. Nous vous rappelons que notre association reposant sur une animation par des dirigeants bénévoles a besoin de votre concours pour maintenir et développer les prestations proposées à vos enfants.**

**Avec notre meilleur souvenir,**

**Pour le Bureau :**

Présidente: Annie Roulet ([a.roulet@orange.fr](mailto:a.roulet@orange.fr))

## REGLEMENT INTERIEUR - ENFANTS ET ADOLESCENTS - (3-17ans)

1. L'Association est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire FFEPGV qui a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAIF (N° : 2.124.996.D) Il est possible de souscrire une garantie complémentaire « I.A. sport ».
2. La gestion de l'association est assurée par des bénévoles.
3. L'Association :
  - propose des cours pour enfants de 3 à 11 ans.
  - accorde la **priorité** aux habitants de Montbonnot et Biviers.
  - étudie la viabilité de cours pour les adolescents de 12 à 17 ans.
4. Les cours sont payables annuellement, aucun remboursement ne sera effectué.
5. L'assurance étant obligatoire pour pratiquer les cours, le paiement est exigé dès l'inscription. Le certificat médical, la décharge et le règlement intérieur signés devront **impérativement** être remis **dès le premier cours**. Les parents sont tenus d'indiquer sur la décharge/certificat médical tous les éléments utiles pour l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions :
  - déplacement autonome ou non,
  - personnes accompagnatrices,
  - personnes à contacter en cas d'urgence,
  - maladies infectieuses ou chroniques.
6. **Ils s'engagent à communiquer immédiatement toutes modifications**, pouvant survenir en cours d'année, par rapport à cet état premier.
7. La gymnastique n'étant pas une garderie, nous invitons les accompagnateurs à faire preuve de **ponctualité** et à s'assurer de la présence de l'animateur.
8. La gymnastique étant un sport de régularité où les animatrices prévoient une évolution au cours des différents trimestres, nous demandons aux enfants un maximum d'**assiduité** aux cours pendant toute l'année.
9. Les membres du bureau peuvent faire des prises de vue lors des cours. Le bureau est autorisé à utiliser ces photos dans un but de communication de ses activités. Cependant les parents/tuteurs responsables peuvent sur demande écrite envoyée au bureau, solliciter à tout moment le retrait des photos affichées sur le site Internet ou dans toute autre publication de la GV dans lesquelles leur enfant / adolescent serait reconnaissable.

## Règlement intérieur (adopté à l'Assemblée Générale du 7/12/2010)

- 1- « **pré-inscriptions** », « **inscriptions** », « **listes d'attente** » et « **priorités** »
  - a) Des **pré-inscriptions** sont reçues dès le mois de Juin de la saison à venir. Elles sont enregistrées à la date de réception du paiement
  - b) 10 jours avant le Forum des Associations (« Jour J »), les pré-inscriptions sont closes, et
    - i) des **inscriptions définitives** sont validées dans la liste des pré-inscrits correspondant à des anciens et nouveaux adhérents résidant à Biviers et Montbonnot ainsi qu'à des anciens adhérents hors de ces deux communes, la date d'enregistrement de la pré-inscription départageant en cas de nécessité.
    - ii) Les personnes non retenues ci-dessus sont mises en « **liste d'attente** » et en sont avisées.
  - c) toutes les demandes des nouveaux adhérents résidant hors Biviers-Montbonnot sont systématiquement mises en « **liste d'attente** »
  - d) toutes les demandes parvenues après le « Jour J » et jusqu'au Forum inclus sont placées en « **liste d'attente** »
  - e) **après le Forum** Les **inscriptions définitives pour les personnes mises en « liste d'attente » sont décidées**, en tenant compte d'éventuels changements de groupes, et en prenant en compte la date de réception des demandes, avec l'ordre de priorité suivant :
    - i) anciens et nouveaux adhérents de Biviers-Montbonnot et anciens adhérents hors des deux communes.
    - ii) nouveaux adhérents résidant hors Biviers-Montbonnot  
Les personnes non retenues en sont avisées.
  - f) Les demandes reçues après le forum sont traitées sur la base « premier arrivé, premier servi » dans la limite des places disponibles dans les cours.

**Le Forum des Associations ayant lieu à Montbonnot le 10 septembre 2011  
et le démarrage des cours le 19 septembre  
Le « Jour J » de clôture des pré-inscriptions (voir §b) est le mercredi 24 août 2011**

- 2- « **séances d'essai** »
  - a- Des séances d'essai sont possibles durant les **deux premières semaines de la saison**, tous cours confondus.
  - b- Passé ce délai, toute inscription non annulée est définitive
- 3- « **cotisations / paiements** »
  - a- Les cotisations comprennent l'adhésion GV (licence) et la participation aux cours
  - b- Les paiements s'effectuent **en une seule fois**, au début de la saison, avec **un paiement séparé pour chaque personne**. Une dérogation pour paiements échelonnés peut être accordée, uniquement pour des familles de 3 adhérents ou plus
  - c- **Aucun remboursement** ne sera effectué en dehors des annulations prévues après les séances d'essai